

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260509-2026CD0457-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 22/05/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien aux associations

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal en date du conseil communautaire en date du 07 avril 2026 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 07 avril 2026 donnant délégation au président,
- Considérant la délibération n°28 pour la création du fonds de soutien aux associations et la modification du règlement d'attribution de subvention votée au conseil communautaire du 13 mai 2025.

DECIDE

Article 1 : D'octroyer la subvention d'un montant de 750 € à l'association BUSSYTON sise BUSSY-ALBIEUX

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 09/05/2026

Christophe Bazile,

Loire Forez agglomération

Maire de Montbrison



*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*